

# TRAIL DES TROGLODYTES



## Règlement des courses du 8 mai 2022

### ◆ Présentation

Le Trail des Troglodytes est une manifestation sportive de courses nature (sur sentiers et chemins) organisée par le Basket Club de Châteauneuf-sur-Isère. Cette manifestation a pour vocation de créer un moment de convivialité et de lien entre tous et de soutenir l'Association Vaincre la Mucoviscidose.

L'épreuve se déroulera le Dimanche 8 mai 2022. Elle comporte :

- **Trail de 14km** – 450m D+ - départ 9h40 – chronométrée – départ groupé
- **Trail de 9km** – 190m D+ - départ 10h30 – chronométrée – départ groupé
- **Marche de 9 km** – 190m D+ - départ 10h35 – un mineur ne peut pas participer seul à la marche
- **Des courses enfants** – départs 9h50

### ◆ Conditions de participation

100m de D+ étant comptabilisé comme un 1km, les coureurs devront être âgés le jour de la course de plus de :

- Le **Trail 9km** est ouvert à partir de la catégorie cadet (années 2005-2006)
- Le **Trail 14km** est ouvert à partir de la catégorie junior (années 2003-2004)

Les inscriptions ne seront validées que si elles sont accompagnées :

a) pour les licenciés d'une photocopie de leur licence sportive FFAthlétisme (le numéro ne suffit pas) ou du Pass J'aime courir en cours de validité (saison 2022/2023).

b) pour les non licenciés du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition (ou l'athlétisme en compétition), et, daté de moins d'un an.

Le certificat médical ou la copie de la licence FFA seront téléchargés lors de l'inscription en ligne. (Compte-tenu de la situation sanitaire les inscriptions se feront uniquement en ligne)

Le certificat médical concerne le Trail de 9km, le Trail de 14km et les courses enfants.

Pour **la marche**, il n'y a pas de limite d'âges. Le certificat médical n'est pas nécessaire pour la marche.

Pour tous les mineurs une autorisation parentale (téléchargeable en ligne).

Tout engagement est personnel, aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

**Les courses enfants :**

- 900 m (années 2013 à 2015)
- 1300 m (années 2011 à 2012)
- 2500 m (années 2007 à 2010)

## ◆ Inscription et droits d'engagement

- Marche de 9 km – 6 euros
- Trail de 9km – 10 euros
- Trail de 14km – 15 euros
- Courses enfants – 3 euros

**Pour le trail 9km, au-delà du 15 mars ou à partir du 176 ème inscrit, augmentation du tarif de 2 euros.**

**Pour le trail 14 km, au-delà du 15 mars ou à partir du 226 ème inscrit, augmentation du tarif de 2 euros.**

Les inscriptions se feront sur le site internet [www.chronospheres.fr](http://www.chronospheres.fr)

Compte-tenu de la situation sanitaire les inscriptions se feront uniquement en ligne jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2022.

Il ne sera pas possible de s'inscrire le jour de la course.

## ◆ Remise des dossards

Compte tenu des conditions sanitaires le retrait des dossards sera échelonné sur 10 créneaux de 30 minutes le samedi 7 mai 2022 dans le village de départ au gymnase. 4 créneaux de 10h à 12h et 6 créneaux de 14h à 17h. Il sera indispensable de respecter son horaire de retrait. L'heure de retrait sera choisie au moment de l'inscription en fonction des créneaux disponibles. L'organisation ne pourra pas être tenue responsable en cas de non retrait des dossards sur les plages horaires indiquées.

Le dossard sera remis au coureur si et seulement s'il dispose de sa pièce d'identité.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et maintenu par 4 épingles (fournies par le coureur), il est interdit de positionner le dossard dans le dos. Le dossard doit être visible pendant la totalité de la course.

**Le Pass vaccinal sera exigé lors du retrait des dossards (en fonction des contraintes covid du jour la course).**

## ◆ Arrivée et récompenses

Compte-tenu de la situation sanitaire les récompenses seront limitées aux :

3 premiers hommes du trail 14 km et 3 premières femmes du trail 14 km.

3 premiers hommes du trail 9 km et 3 premières femmes du trail 9 km.

La remise des prix aura lieu rapidement après l'arrivée des premiers coureurs.

Toutes ces mesures sont mises en œuvre afin d'éviter au maximum les rassemblements et seront adaptées en fonction de la situation sanitaire.

## ◆ Matériel obligatoire

Le téléphone portable est recommandé.

En raison de l'épidémie COVID 19, les concurrents devront avoir en leur possession leur propre gourde afin d'être autonome et de manière à être servi au ravitaillement.

Chaque concurrent **devra porter un masque dans les lieux clos, sur l'aire de départ de la course, jusqu'au départ de la course et le remettre dès lors qu'il aura franchi la ligne d'arrivée.**

## ◆ Sanitaires

Des toilettes seront à disposition sur le site principal (départ/arrivée).

Compte-tenu de la situation sanitaire, les vestiaires et les douches ne seront pas accessibles.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

## ◆ Signalisation et balisage

Le balisage sera assuré par des panneaux et de la rubalise rouge et blanche.

Les panneaux (avec les flèches directionnelles) porteront les inscriptions suivantes :

-14 : pour le trail 14 km

- 9 : pour le trail 9 km

- M : pour la Marche

Sur les portions ouvertes à la circulation le concurrent devra se conformer au code de la route.

Pour les coureurs, des signaleurs seront aux points jugés les plus problématiques. Des serre files, en lien avec le PC course, seront présents pour sécuriser la course.

Pour les marcheurs, le parcours sera fléché et quelques marcheurs référents seront intégrés au groupe.

## ◆ Sécurité

La protection civile sera présente pour assurer les secours de première urgence, avec véhicule et liaison avec un Centre Hospitalier. Un médecin sera également présent sur le site principal (départ/arrivée).

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant à un poste de secours
- en appelant le PC sécurité (le numéro d'urgence figurera sur le dossard)
- en demandant à un autre coureur ou à un signaleur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours et l'organisation de la course.

Tout problème ou accident devra être immédiatement signalé au poste de contrôle le plus proche. N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu.

Chaque signaleur et serre fils dispose d'un téléphone portable en lien avec le PC course/sécurité/secours.

Un coureur faisant appel à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- à faire hospitaliser les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

En cas d'impossibilité de joindre le PC Sécurité, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement ») 112.

Les animaux ne sont pas admis sur les parcours.

## ◆ Ravitaillements

Des espaces ravitaillement sont mis en place par l'organisateur, dans le respect des règles sanitaires en vigueur au jour de la course.

Un poste de ravitaillement sera situé au km 6 pour le Trail de 14km, au km 4,5 pour le Trail de 9km et au km 4,5 pour la marche. Compte tenu de la situation sanitaire, ce poste proposera au minimum un ravitaillement en eau **sous forme de bouteille individuelle**.

A l'arrivée, un ravitaillement individuel sera proposé dans le respect du protocole sanitaire lié à la Covid 19.

Le coureur/marcheur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui sont nécessaires pour rallier l'arrivée.

Le coureur devra avoir en sa possession sa propre gourde pour pouvoir être servi au ravitaillement.

## ◆ Abandons

Dans le cas d'un abandon le coureur devra se manifester auprès de l'organisation par téléphone auprès du PC course ou auprès du serre-fils ou d'un signaleur dès l'abandon de la course.

Les marcheurs devront contacter le PC course en cas d'abandon.

## ◆ Modification du parcours et annulation de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie, forts risques orageux...) ou d'évènements indépendants de la volonté de l'organisation de la course, le départ peut être reporté, voire la course annulée.

**En cas d'annulation de la course (par l'organisateur) due à l'épidémie COVID 19, les participants seront remboursés (exceptés les frais de gestion).**

En cas d'annulation de la course pour un autre motif, il n'est pas prévu de dispositif de remboursement des participants.

## ◆ Actions de prévention en matière de santé contre le dopage

L'organisateur attire l'attention des participants sur le respect des règles d'intégrité sportive et d'éthique sportive, tout particulièrement relatives à la lutte contre le dopage.

## ◆ Pénalité et disqualification

Les concurrents seront éliminés pour cause de : le non-respect du règlement de la course, la falsification de dossard, l'absence de dossard, la pollution ou dégradation des sites traversés, le refus de se faire examiner, le manque de respect auprès du public ou des membres de l'organisation, une triche après décision du Directeur de course sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction

## ◆ Droit à l'image

Le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images le représentant.

## ◆ Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

## ◆ Éthique de course

La course traverse une zone Natura 2000 riche en biodiversité. Le coureur/marcheur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. Les déchets pourront être jetés au poste de ravitaillement et à l'arrivée.

Sur certaines portions des courses, le parcours traverse des habitats naturels sensibles notamment à cette période avec présence d'espèces rares et protégées de végétaux et d'insectes. Les participants ainsi que le public doivent rester sur les sentiers afin de limiter le piétinement.

Actions mises en place par l'organisation :

- utilisation d'un balisage éphémère
- nettoyage de l'ensemble de la manifestation après la course
- mise en place de zones de propreté à chaque ravitaillement
- limitation des déchets non recyclables
- privilégier des produits éco-responsables
- tri des déchets
- sensibilisation des participants
- disqualification des participants qui, malgré nos consignes, nuiraient aux autres et à la nature en dégradant ou polluant le parcours (nous vous demandons une attention toute particulière pour vos emballages de gels et barres énergétiques).

## ◆ Assurances

Individuelle accident : il incombe à chaque participant d'être assuré personnellement.  
Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter l'organisation.

## ◆ Protocole sanitaire face à l'épidémie COVID 19

En raison de l'épidémie :

- Du gel hydroalcoolique sera à disposition des coureurs aux différents accès du site
- Des sens de circulation seront mis en place
- En validant son inscription chaque participant s'engage à ne pas venir en cas d'atteinte à la COVID 19 et s'il est « cas contact ». Le participant s'engage également à être en possession d'un passeport vaccinal complet.
- Le port du masque est OBLIGATOIRE dans les aires de départ et d'arrivée. Il devra être porté jusqu'au départ. Il devra ensuite être retiré et gardé sur soi pendant la course.

## ◆ Acceptation du règlement

Avec son inscription, le participant accepte sans aucune réserve le présent règlement et l'éthique de la course, s'engage à suivre le parcours prévu et accepte la Charte Covid 19 du coureur.

Le parcours a été tracé en partie sur des propriétés privées avec un droit de passage exclusif le jour de la course soit le samedi 8 mai 2022 à ce titre nous demandons le plus grand respect des lieux parcourus.

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'organisation jusqu'au 8 mai 2022. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site de l'épreuve.